



LETTRE D'ACCORD

Objet : Modalités d'exécution de l'entretien de l'émetteur-récepteur
et de l'antenne du balisage automatique

ENTRE

La Ville de ROYAN, représentée par Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire, gestionnaire de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Patrick MARENGO, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

D'UNE PART,

ET

La société Instruments de Précisions de la Côte Ouest - I.P.C.O., représentée par Monsieur Julien TURREL-MOUTIN, en sa qualité de Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La présente lettre d'accord a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la maintenance de l'émetteur-récepteur et de l'antenne du balisage automatique est exécutée à la tour de contrôle de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS, par l'entreprise I.P.C.O. représentée par Monsieur Julien TURREL-MOUTIN.

ARTICLE 2

Monsieur Julien TURREL-MOUTIN devra informer la tour de contrôle de son intervention, 48 heures à l'avance, par téléphone (☎ 05.46.05.08.22) et par l'envoi d'une fiche « Avis de Travaux », selon le modèle ci-annexé.

ARTICLE 3

Monsieur Julien TURREL-MOUTIN effectuera l'entretien de l'émetteur de type SLT 300 REMF, conformément au programme de maintenance défini en annexe. Ce programme est archivé dans le manuel d'exploitation technique des équipements.

../..

ARTICLE 4

Lors de l'intervention et en cas de panne constatée de l'émetteur-récepteur ou de l'antenne du balisage automatique, IPCO devra immédiatement avertir l'agent en poste à la tour de contrôle et remplir un compte-rendu d'intervention qui sera archivé par l'agent AFIS dans le manuel d'exploitation technique des équipements, partie métrologique – annexe D.

Article 5

La présente lettre est conclue pour une durée de deux (02) ans renouvelable par tacite reconduction.

Dans le cas où l'obligation de maintenance de l'équipement ne serait pas remplie de manière satisfaisante, la Ville de Royan se réserve le droit de mettre fin à la présente lettre d'accord par simple lettre recommandée.

Fait à ROYAN, le 4 novembre 2014
(en 3 exemplaires originaux)

Pour la Société I.P.C.O.,
Le Gérant,

Julien TURREL-MOUTIN

Pour la Ville de ROYAN,
Pour le Député-Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 novembre 2014

ANNEXE PROGRAMME MAINTENANCE

La maintenance portera sur les points suivants :

- § Tension, alimentation,
- § puissance d'émission, gamme VHF Aéro.,
- § Fréquences d'émission, qualité de modulation,
- § Sensibilité et sélectivité réception,
- § Puissance BF,
- § Etat des périphériques : TOS, antenne,
- § Test final de fonctionnement et essai du balisage automatique par forçage de la phot cellule

L'entretien de cet équipement s'effectuera une fois par an, sur demande des agents de la tour de contrôle, après envoi d'un bon de commande.

De plus, compte-tenu de la nouvelle réglementation en matière de traçabilité dans les services de navigation aérienne, les modalités d'exécution des travaux seront définies comme suit :

- I.P.C.O. devra informer la tour de contrôle de son intervention, 48 heures à l'avance, par téléphone (☎ 05.46.05.08.22) et par envoi d'une fiche « Avis de Travaux », selon le modèle ci-joint.

AERODROME DE ROYAN-MEDIS

AVIS DE TRAVAUX

Site / Nature des travaux	
Dates et horaires Durée estimée	
Entreprise : Responsable du chantier	
RENSEIGNEMENTS SUR LE CHANTIER	
Description des travaux ou intervention	
Téléphone du responsable du chantier	
En cas d'urgence : Délai estimé de dégagement du site	
ASPECT OPERATIONNEL (à compléter par l'agent AFIS)	
Conséquences opérationnelles	
Equipements concernés	
NOTAM	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
A envoyer par l'entreprise	
DIFFUSION PAR FAX à TOUR DE CONTRÔLE	Téléphone : 05.46.05.08.22 Fax : 05.46.06.53.07
Visas entreprise	

